

Séance du 6 juillet 2017  
Affaire générales  
Délibération n°2017/020

**Vu** le code de l'urbanisme ;  
**Vu** le code rural et de la pêche maritime ;  
**Vu** l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;  
**Vu** le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;  
**Vu** le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;  
**Vu** le décret n°2015-979 du 31 juillet 2015 relatif aux établissements publics fonciers de l'Etat, aux établissements publics d'aménagement et à l'agence foncière et technique de la région parisienne ;  
**Vu** l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;  
**Vu** le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération n° 2016/03 du conseil d'administration du 9 mars 2016 ;  
**Vu** la délibération 2014/58 du conseil d'administration du 20 novembre 2014 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2015-2019 ;  
**Vu** la délibération n°2016/138 du 8 décembre 2016 portant approbation du budget initial de l'année 2017 ;  
**Vu** la délibération n°2005/57 du 8 juillet 2005 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais relative à la création de la Plateforme Publique de l'Information Géographique ;  
**Vu** la délibération n°2015/28 du 17 mars 2015 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais relative à la mise en place de la nouvelle gouvernance de la Plateforme Publique de l'Information Géographique ;

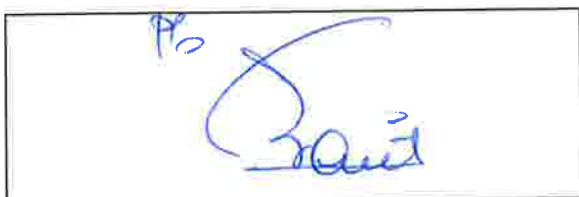
**Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,  
sur proposition de la présidente,**

**Approuve** la demande de subvention auprès du FEDER axe 2 du programme opérationnel « accélérer la transformation de la société régionale à travers l'accroissement des usages et services numériques d'intérêt public » pour le développement de la version 3 du portail de la Plateforme Publique de l'Information Géographique (PPIGE V3) Nord-Pas de Calais dont le coût global est de 290 906,40 € TTC.  
L'assiette subventionnable prévisionnelle étant estimée à 186 326 € TTC, la participation FEDER est sollicitée à hauteur de 60% de ce montant soit 111 796 €.

**Autorise** la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais à solliciter la subvention et à signer la convention d'attribution.

**La directrice générale**

Loranne BAILLY

A blue ink signature of Loranne Bailly, written in a cursive style, enclosed in a rectangular box. There is a small 'P' or 'A' mark above the signature.

**La présidente  
du conseil d'administration**

Valérie LETARD

A blue ink signature of Valérie Letard, written in a cursive style, enclosed in a rectangular box.